

L'Edito du Président

Cher-e-s Ami-e-s,

A la suite de plusieurs mois de travail et de concertation, la commission mixte CAVB/BIVB est parvenue à la rédaction d'une charte.

Le premier axe de ce document est de promouvoir et de mieux faire connaître notre métier. Nous avons depuis trop longtemps refusé d'expliquer nos méthodes de travail et la façon dont nous avons fait évoluer, depuis des dizaines d'années, notre métier, y compris lorsque ces changements intégraient mieux les préoccupations environnementales.

Il s'agit ensuite de mettre en place un dialogue apaisé et serein entre notre profession, les institutions et la société civile. Si beaucoup d'entre vous n'ont pas attendu cette charte pour avoir des discussions nourries et riches avec les pouvoirs publics et les habitants de nos villages, la charte propose de systématiser la concertation qui, lorsqu'elle est absente, est toujours source de frustration et d'inquiétude.

Enfin, la dernière piste de travail porte sur nos pratiques et les traitements de nos vignes. Ont bien entendu été pris en compte les aspects techniques et économiques des mesures proposées. L'ensemble des propositions seront expérimentées sur les départements en faisant appel au volontariat. Puis elles feront l'objet d'un bilan avant d'être, si elles sont performantes, étendues.

Ce document a été validé à l'unanimité par le Conseil d'administration de la CAVB et le principe, approuvé par l'ensemble des Présidents d'ODG réunis le 4 avril. La discussion se poursuit dans nos villages et dans vos ODG puisque nombreux n'ont pas encore tenus leur Assemblée générale.

Il est important que cette charte vive et se répande dans tout le vignoble afin que chacune et chacun puisse s'en emparer et la faire vivre.

Nous avons une fois de plus l'occasion de montrer que la Bourgogne sait se montrer responsable et innovante et que lorsqu'elle est unie et parle d'une seule voix, elle est toujours prête à relever les défis d'aujourd'hui et de demain, comme elle a toujours su le faire auparavant.

Amitiés, Jean-Michel AUBINEL

Sommaire

Infos nationales : Interview des principaux candidats aux élections présidentielles, Programme national de soutien, Etiquetage des calories

Infos régionales : Conférence de presse Récolte, Demat'vin Ciel, Etiquetage Point Vert, Modification Cahier des charges Viré Clessé, Marc et fine de Bourgogne

Infos douanes : Déclaration de récolte, Comptabilité des CRD

Infos techniques : Arrêté préfectoral lutte Flavescence Dorée, Plan dépérissement national, Séances d'entraînement à la dégustation, Fladorisk, Guide lutte contre maladies BioBourgogne

Infos Service accompagnement : Frais kilométriques, Activité partielle,

Divers : Permanence Macon, Le fil 71 dématérialisé

INFOS NATIONALES

Interview des principaux candidats aux élections présidentielles- CNAOC

L'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains s'annonce d'ores et déjà comme l'une des plus indécises depuis de nombreuses années. Comme elle l'avait fait pour l'élection présidentielle de 2012, la CNAOC a interviewé les principaux candidats sur les principaux enjeux de la viticulture française. Une manière de rappeler aux candidats l'importance de la viticulture en France, de les amener à préciser leur politique et à s'engager. Tous les candidats qui ont été approchés ont accepté de répondre aux questions

de la CNAOC. 4 thèmes sont abordés : la lutte contre l'alcoolisme, la fiscalité sur les produits vitivinicoles, viticulture et environnement et la place du secteur viticole au sein de l'Union Européenne.

Principe de sélection des candidats interviewés : Candidat ayant le soutien d'un groupe politique du parlement ou candidat crédité de plus de 10 % dans les sondages au 1^{er} février 2017

Retrouver les réponses des candidats sur le site de la CAVB ou sur le [lien](#).

Programme national de soutien : excédés, les professionnels quittent le conseil spécialisé de FranceAgriMer

Réunis à Paris ce mercredi 15 mars, les représentants professionnels de la filière vitivinicole ont décidé de quitter la réunion du conseil spécialisé de FranceAgriMer. Face aux retards conséquents pris dans la mise en oeuvre du programme national viticole, ils expriment leur ras le bol et pointent du doigt la responsabilité de FranceAgriMer, du ministère de l'Agriculture et de la Commission européenne. Ils craignent qu'une partie importante des crédits européens ne soit pas utilisée, remettant en cause les investissements nécessaires à l'amélioration de la compétitivité de la filière, voire la pérennité du programme spécifique d'aides auquel ils restent attachés.

Depuis des mois, les professionnels manifestent de profondes inquiétudes quant aux retards de paiement des différentes mesures du programme national vitivinicole. Sur le terrain, ils constatent de graves problèmes de trésorerie pour les entreprises et des reports d'investissements. Malgré de nombreuses alertes, FranceAgriMer n'a pas mis en oeuvre les moyens suffisants pour surmonter cette situation. Cela risque de conduire

au renvoi à Bruxelles d'une part substantielle de l'enveloppe budgétaire.

A cela s'ajoute l'incertitude sur la mise en oeuvre des mesures pour l'année en cours. La révision des textes communautaires en 2016, et les interminables allers-retours entre Paris et Bruxelles quant à leur interprétation, n'ont toujours pas permis la validation du programme national d'aide. Une situation inacceptable pour les entreprises, alors même que la période de plantation débute, que les projets d'investissement sont prêts et que les campagnes de promotion pour 2017 auraient dû être lancées.

Face à cette situation, les membres du conseil spécialisé ont décidé de quitter la séance et appelé les pouvoirs publics, tant nationaux qu'euro-péens, à assumer leurs responsabilités. Pour Stéphane HERAUD, président de l'AGPV (Association Générale de la Production Viticole), « La situation est inacceptable. Il est indispensable qu'ils prennent enfin la mesure de l'urgence à débloquer la situation et apportent stabilité et visibilité aux opérateurs. »

Les professionnels réaffirment leur attachement au programme national, qui en son principe, constitue une politique active de soutien aux

Etiquetage des calories

La commission européenne rendra très prochainement un rapport sur l'étiquetage des calories et des ingrédients présents dans les boissons alcooliques. Ces boissons sont actuellement dispensées de l'affichage des informations nutritionnelles et des ingrédients. La filière vin **souhaite le maintien du cadre légal actuel parce que :**

- l'étiquetage des boissons alcooliques prévoit déjà les informations répondant aux attentes des consommateurs : origine du vin et région de production, quantité d'alcool, millésime, allergènes. Elles sont déjà indiquées sur l'étiquette, c'est obligatoire.

INFOS REGIONALES

Conférence de Presse- chiffres récolte 2016

La CAVB a tenu une conférence de presse le 13 mars 2017, en présence de la Préfète de Région, Mme Barret, de Mme Wilmus, Sous-Préfète de Beaune, du Directeur de la DRAAF Bourgogne Franche-Comté, Monsieur Favrichon et François Castanié, Chef du service régional de FranceAgrimer.

Alors que des chiffres records ont été établis dans le cadre de la vente de certaines parcelles et que le prix de certaines appellations atteignent des sommets, nous avons souhaité rappeler aux pouvoirs publics la difficulté dans laquelle se trouvait un bon nombre d'exploitations suite aux catastrophes climatiques que nous avons connues en 2016. Jean-Michel AUBINEL a donc présenté pour la 1^{ère} fois, lundi 13 mars, les chiffres définitifs de la récolte 2016. Avec 20% de récolte en moins, la Bourgogne a connu une année difficile, même si la situation est très hétérogène en fonction des bassins viticoles.

Gérard Maître, Président de l'ODG Bourgogne, a illustré cette disparité en tirant le bilan de la récolte pour les appellations régionales. Si les Mâçons ont connu une belle récolte, les Bourgognes identifiés de l'Yonne ont été fortement impactés, tout comme les appellations communales de ce même département. Ainsi, pour Saint Bris, Pierre Sorin, Président de l'ODG a évoqué des rendements extrêmement bas avec des domaines qui n'ont

investissements de la vigne à la bouteille, et un des piliers de la compétitivité des entreprises de la filière.

- l'ajout de nouvelles mentions serait complexe et coûteux pour la filière viticole constituée principalement de TPE, de PME et d'un modèle d'agriculture familiale (87 000 petites exploitations) (mise à jour annuelle et coût financier)
- va à l'encontre du processus de simplification engagé par l'Union européenne.

Une alternative, s'il devait y en avoir une, pourrait être le renvoi de l'ensemble de ces éléments sur une plateforme commune ou un site internet.

rien récolté et des rendements de l'ordre d'une dizaine d'hl/ha. Christophe Ferrari, Président de l'ODG Irancy a également présenté la récolte 2016 en soulignant des pertes très importantes pour cette appellation.

La Côte de Beaune a également été le théâtre de la grêle et du gel. Françoise Arpaillage, Présidente de l'ODG Pernand-Vergelesses a déploré un climat qui a laissé certaines parcelles sans raisin. Vincent Rapet qui nous accueillait dans son domaine à l'occasion de cette présentation, a présenté les résultats de son domaine à Pernand-Vergelesses avec une récolte 2016 en baisse de plus de 60 %. Enfin, Thierry Glantenay, Président de l'ODG Volnay, a également fait part de son inquiétude quant à la succession de petites récoltes pour l'appellation. Si 2016 a vu une nouvelle fois le gel impacter fortement la récolte (- 60 % pour les villages), ce sont ces 5 dernières années de petites récoltes qui mettent à mal la santé économique de nombreux vignerons.

La récolte s'est beaucoup mieux déroulée dans la côte chalonnaise. Marie Jacqueson, Présidente de l'ODG Rully, a témoigné des très bonnes conditions météorologiques en 2016 et de la satisfaction de nombreux domaines d'avoir eu des rentrées de raisin abondantes.

Les Côtes de Nuits, représentées par Denis Berthaut, vigneron à Fixin, a connu une récolte hétérogène avec le nord du bassin viticole qui a été le plus impacté (Fixin et Marsannay).

Enfin, Michel Paquet, représentant les crus du Mâconnais s'est félicité d'une belle récolte, à l'exception de certaines parcelles situées à Solutré, la région a échappé aux différents aléas climatiques. S'est établi ensuite un dialogue entre les vigneron et la Préfète de Région. Jean-Michel Aubinel a notamment évoqué les problèmes de l'assurance récolte : un montant assurable trop

DEMAT'Vin/CIEL -Enregistrez vos DRM en ligne !

Le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) et la Direction Régionale des Douanes et Droits Indirect de Dijon (DRDDI) organisent des réunions/ateliers d'informations dans le vignoble sur la dématérialisation de la déclaration récapitulative mensuelle (DRM).

Au cours de ces réunions/ateliers, le BIVB et la DRDDI vous présenteront les fonctionnalités de

faible et une franchise trop importante. A été abordé le souhait de la profession de voir évoluer les règles de conditionnement du VCI. La mise en bouteille devrait être rendue possible du fait de faible quantité produite sur certaines appellations. *L'article du Bien Public publié le lendemain est disponible sur notre site internet*

DEMAT'Vin et CIEL, pour les futurs utilisateurs, l'occasion de découvrir ces outils.

Pour les professionnels déjà utilisateurs de DEMAT'Vin et CIEL, l'occasion d'approfondir certains sujets par des questions/réponses à des experts.

Les dates à retenir « 2 présentations par jour »: Matin de 9h30 à 12h00 – Après-midi de 14h30 à 17h00

Lundi 24 Avril 2017 **Mâcon** (Maison des vins de Mâcon BIVB)

Mercredi 26 Avril 2017 **Beaune** (Maison du vignoble rte de Dijon)

Mardi 16 Mai 2017 **Chablis** (BIVB Chablis)

Mercredi 31 Mai 2017 **Côte Chalonnaise** (Lycée agricole de Fontaines quartier la platière)

Lundi 12 Juin 2017 **Chablis** (BIVB Chablis)

Vendredi 16 Juin 2017 **Nuits St Georges** (Nuits St Georges caveau les Boudots)

Mardi 27 Juin 2017 **Chatillon S/Seine** (chambre d'agriculture av Noël Navoizat)

Jeudi 29 Juin 2017 **Mâcon** (Lycée de Davayé les Poncetys)

Vendredi 30 Juin 2017 **Beaune** (Maison du vignoble rte de Dijon)

Contact DEMAT'Vin BIVB – annick.loudot@bivb.com- 03.80.25.04.85

Contact CIEL DRDDI – pae-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

Etiquetage : Point vert

Le décret du 27 décembre 2016 met fin à l'obligation d'identifier les emballages pour lesquels les entreprises contribuent auprès d'Eco-Emballages ou d'Adelphe. L'apposition du point vert n'est donc plus obligatoire, mais vous pouvez le conserver afin d'éviter de modifier vos étiquetages ou emballages.

Modification cahier des charges Viré-Clessé

Un courrier co-signé par le Président de la CAVB et de l'Union des producteurs de Viré-Clessé a été adressé au Président du Comité National AOC Vins de l'INAO pour insister sur l'importance de la validation de la modification du cahier des charges pour la récolte 2017. Cette modification

Tous les pays ne sont pas concernés par cette évolution réglementaire, certains peuvent exiger l'apposition du point vert. Il faut donc vérifier au cas par cas dans les pays où vous expédiez vos vins si la présence de ce logo demeure une obligation.



portant sur la possibilité de revendiquer en AOC Viré-Clessé « Levroulé » ou « Demi-Sec » les vins avec une teneur en sucres fermentescibles supérieure à 4g/l. Damien Gachot, Président du CRINAO a également été sollicité pour appuyer cette demande.

Marc et Fine de Bourgogne

Une nouvelle réglementation (mise à jour du plan de contrôle) et le développement de plateforme commune SIQOCERT-CAVB-ODG www.innov-bourgogne.fr, nous oblige à mettre à jour la liste des opérateurs intervenants sur les AOC Marc et Fine de Bourgogne. Pour cela, un dossier d'identification vous a été envoyé dans le courant du mois de Mars.

A réception de votre dossier, la CAVB enregistrera votre déclaration et la transmettra à SIQOCERT qui procédera à votre habilitation sur les activités (apporteur de raisins/éleveur/distillateur/conditionneur) pour lesquelles vous vous serez identifiés.

Si ce dossier ne nous a pas été retourné dans les délais, vous ne serez pas enregistrés dans la liste des opérateurs habilités. **Par conséquent la ou les AOC pour lesquelles vous n'êtes pas habilités ne pourront pas être produites, distillées, conditionnées et commercialisées.**

Tout opérateur qui souhaiterait à l'avenir fournir, produire, commercialiser des Eaux de Vie de Bourgogne doit être identifié auprès de l'ODG Eaux de Vie de Bourgogne.

Contact à la CAVB : Laurence Boulmont-03 80 25 00 22- odg.marc-fine@cavb.fr

INFOS DOUANES

Déclaration de Récolte : vers un portail unique Douanes / CAVB

Jean-Michel Aubinel, avec Christophe Ferrari, ont rencontré Corinne Cléostrate, Sous-directrice des Droits indirects à la Direction Générale des Douanes, afin de plaider pour la mise en place d'un portail unique des déclarations de récolte afin de simplifier la vie administrative de l'ensemble des vignerons.

Un accord de principe a été trouvé. La CAVB travaille donc désormais avec son prestataire de service informatique et les services nationaux des Douanes afin de trouver les solutions techniques pour parvenir au portail unique.

Comptabilité des CRD : une nouvelle mesure inacceptable

La CAVB a été informée par la Direction régionale des Douanes de l'évolution obligatoire à compter du 1^{er} août du compte des CRD. Il ne faudrait plus prendre en compte que les capsules non apposées, et donc déduire des stocks les capsules apposées mais non sorties des exploitations. (alors

que jusqu'à présent, le stock de fin de mois comprenait ces dernières).

Jean-Michel AUBINEL va saisir la CNAOC afin de faire renoncer à cette nouvelle mesure qui va, si elle est appliquée, compliquer la comptabilité des stocks des CRD et faire encore perdre du temps aux vignerons.

INFOS TECHNIQUES

Arrêté préfectoral lutte Flavescence Dorée

L'arrêté préfectoral est en consultation publique jusqu'au 16 avril. Vous pouvez y avoir accès via les liens suivants :

Préfecture [Côte d'or](#), Préfecture de [Saône et Loire](#) et Préfecture de l'Yonne.

Plan dépérissement national

A l'occasion du Salon de l'Agriculture, le CNIV (Comité National des Interprofessions des Vins) a lancé sa plateforme d'information sur le dépérissement du vignoble.

La plateforme est conçue pour être un lieu d'interaction entre tous les acteurs du plan. Ainsi, techniciens, chercheurs, vignerons et enseignants pourront apporter leurs contributions pour alimenter le site. A ce jour, le site comporte une cinquantaine de fiches regroupées en trois catégories : Bonnes pratiques; Fiches techniques; Retours d'expérience.

Pour accéder au site : www.plan-deperissement-vigne.fr

PLAN NATIONAL
DÉPÉRISSEMENT DU VIGNOBLE



Séances d'entraînement à la dégustation : volet « Univers des vins de Bourgogne »

Le BIVB, la CAVB et l'UPECB renouvellent l'entraînement à la connaissance des vins des différents vignobles, toujours sous la forme d'une dégustation libre-service laissant chacun avancer à son rythme.

Ces séances sont proposées fin avril dans les départements de Chablis et Côte d'Or;

de 10 H 00 à 12 H 00 :

- le **VENDREDI 21 AVRIL** au BIVB de **CHABLIS**,
- le **MARDI 25 AVRIL** au CITVB à **BEAUNE**

(Une séance à Mâcon pourrait être organisée si plusieurs intéressés confirment leur participation).

La séance sur les arômes positifs et les défauts organoleptiques sera de nouveau organisée en octobre 2017.

Restitution Fladorisk

Depuis 2013, la Bourgogne est engagée dans un dispositif de lutte et de prévention de la Flavescence Dorée. Parmi les actions menées, l'aspect recherche est important afin de mieux comprendre la maladie, sa transmission et ainsi pouvoir affiner l'analyse de risque permettant de construire ce plan de lutte. Un des projets phares est le programme Fladorisk, cofinancé par le BIVB. Depuis, près de 3 ans, il s'intéresse au risque de passage de la maladie des plantes environnantes à la vigne versus le bénéfice de ces plantes pour la viticulture, mais aussi à l'aspect sociologique de la gestion de la maladie.

Guide " Comment lutter contre les maladies et ravageurs selon les principes de la viticulture bio "

Grâce aux financements du volet communication du plan ECOPHYTO, BIO BOURGOGNE a rédigé un guide technique intitulé « **Comment lutter contre les maladies et ravageurs en Bourgogne selon les principes de la viticulture biologique** ».

Ce guide technique, composé de **6 fiches pratiques recense les principales maladies et ravageurs rencontrés en Bourgogne**. Il s'adresse à

La séance sur l'Univers des vins de Bourgogne sera de nouveau organisée en novembre 2017.

Pour la bonne organisation, même si l'inscription n'est pas obligatoire pour ces séances (vous pouvez y participer sans être inscrit au préalable), nous vous demandons de bien vouloir nous signaler votre intention d'y venir.

Ces séances ne pourront pas être maintenues en-dessous de 10 participants.

En complément, des formations initiales pourront être organisées en fonction des demandes des professionnels.

Contact au BIVB pour les inscriptions : Annik Chevalier : annik.chevalier@bivb.com : Tél 03 85 22 91 30

Pour prendre connaissance des résultats obtenus, le BIVB et la CAVB vous invitent à la restitution de ce programme :

Mardi 11 avril 2017 à 14h15- Maison de la viticulture à Beaune- (132-134 Route de Dijon)

Pour la bonne organisation de ce rendez-vous, merci de bien vouloir vous inscrire auprès de Nadia avant le 6 avril (technique@bivb.com, 03 80 26 23 74, 03 80 26 23 71)

tout viticulteur bio, nouveau converti ou en démarche de conversion, et plus largement à toute personne intéressée par la pratique de la viticulture biologique.

Vous pouvez retrouver et télécharger ce guide et ses annexes en suivant le lien ci-contre : http://www.biobourgogne.fr/documents_256.php

INFOS SERVICE ACCOMPAGNEMENT

Frais kilométriques

La grille des remboursements de frais kilométriques est la même que celle de l'année dernière :

Puissance fiscale	Jusqu'à 5000km	De 5001 à 20 000km	Au-delà de 20000km
3 CV	d*0.410	(d*0.245)+824	d*0.286
4 CV	d*0.493	(d*0.277)+1082	d*0.332
5 CV	d* 0.543	(d*0.305)+1188	d*0.364
6 CV	d*0.568	(d*0.320)+1244	d*0.382
7 CV et plus	d*0.595	(d*0.337)+1288	d*0.401

Activité partielle suite aux intempéries du printemps dernier

Un rapide retour sur les demandes qui ont été faites suite au gel et à la grêle de l'année dernière : De mai 2016 à février 2017 en région Bourgogne Franche Comté, 82 demandes d'activité partielle ont été autorisées dans le secteur de la viticulture sur les départements de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne.

6 établissements ont prolongé l'activité partielle à hauteur de 6 ou 12 mois et en Côte d'Or et dans l'Yonne, 2 nouvelles demandes avec ce motif 3 ont été autorisées en janvier et février 2017.

Pour les exploitations qui **auraient déjà faits une demande d'activité partielle** il est possible de prolonger de 6 mois cette demande . En effet : « Une demande d'autorisation peut porter sur une période allant jusqu'à 6 mois et pourra, le cas échéant, donner lieu à **renouvellement** dans la limite du plafond annuel de 1000 heures effectivement chômées par salarié. Seuls des cas

exceptionnels résultant de la situation de l'entreprise permettent de dépasser ce plafond de 1000 heures. Les entreprises qui ne pourraient pas anticiper avec précision la durée de leur difficulté sont incitées à demander la période maximale. La demande peut être renouvelée dans le cadre d'une instruction plus rapide dans la mesure où les conditions de recours à l'activité partielle sont alors présumées réunies. L'instruction se concentrera alors sur la définition des engagements de l'établissement. »

Par ailleurs, **de nouvelles demandes** sont possibles et doivent être basées sur le motif de recours lié à la conjoncture économique (motif justifié par exemple par une baisse du CA (même si c'est la conséquence du gel)

Dans tous les cas n'hésitez pas à vous rapprocher de l'unité départementale de l'inspection du travail dont vous dépendez.

DIVERS

Permanences de la CAVB à Mâcon

La CAVB est en permanence dans les locaux de la Maison des Vins à Mâcon. Véronique Lacharme est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aidez sur les démarches dématérialisées telles que les déclarations d'affectation parcellaire, vitiplantation...

Des registres de mise en bouteille, chaptalisation, acidification-désacidification et coupage sont également disponibles.

Horaires : Les Jeudis de 9h00-12h30 et de 13h30-17h00

Contact : Véronique Lacharme- **Port** : 06-79-25-76-11- v.lacharme@cavb.fr

La Chambre d'agriculture de Saône et Loire propose un bulletin numérisé

La CA 71 vous propose une inscription au bulletin de conseil « Le fil ». Le bulletin « se numérise » et devient entièrement consultable en ligne, directement depuis votre ordinateur, smartphone ou tablette.

Plus concrètement, pour consulter votre bulletin, il vous suffira de cliquer sur le lien qui vous sera adressé chaque semaine pour consulter la page dédiée. L'accès sera personnalisé et vous permettra d'échanger avec votre technicien pour faire remonter et partager des informations que vous jugerez pertinentes.

A titre de démonstration, vous pouvez consulter un exemple temporaire du futur bulletin en cliquant sur le lien suivant: <http://lefil.sl.chambagri.fr/bulletin-de-demonstration/>

AGENDA

La CAVB, en bref, ce qui s'est passé en mars 2017

6 mars : Audit ODG Eaux de Vie par SIQOCERT
7 mars : Assemblée générale ODG Coteaux Burgonds
13 mars : Groupe de travail simplification administrative
13 mars : Commission géographique Yonne
13 mars : Assemblée générale ODG Chassagne
14 mars : Assemblée générale ODG Savigny les Beaune
16 mars : Assemblée générale ODG Ladoix
23 mars : Assemblée générale ODG Pommard
27 mars : Assemblée générale ODG Givry
29 mars : Assemblée générale ODG Auxey-Duresses
30 mars : Assemblée générale ODG Santenay
30 mars : Conseil d'administration CAVB

Les réunions, évènements à venir en avril 2017

3 avril : Commission géographique Côte d'or
4 avril : Réunion des présidents d'ODG
4 avril : Assemblée générale Côte de Nuits villages
6 avril : Assemblée générale UPVM, Maranges, Gevrey et Grands Crus de Gevrey
7 avril : Assemblée générale ODG Montagny
7 avril : CRINAO
11 avril : Union des régionales, Assemblée générale de l'ODG Puligny Montrachet
12 avril : Groupe de travail simplification administrative
18 avril : Assemblée générale ODG Meursault
27 avril : Assemblée Générale Saint Véran

NOUS VOUS RAPPELONS LA TENUE DE NOTRE ASSEMBLEE GENERALE LE 14 AVRIL A LA CAVB

La CAVB sera fermée le mercredi 10 mai en matinée, toute l'équipe sera mobilisée dans une réunion concernant Demat'vin.

Toute reproduction ou transfert, même partiel de ce document est soumis à notre autorisation.
Retrouvez l'ensemble de ces informations en ligne sur notre site internet www.cavb.fr

Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne - 132 route de Dijon-
21200 Beaune
☎ 03-80-25-00-25 📠 03-80-25-00-27 - Mail : cavb@cavb.fr - Site internet : www.cavb.fr
Rédacteurs : Thomas Nicolet, Marion Saüquère, Charlotte Huber, Laurence Boulmont